



COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle de la Mairie, dans le respect des règles sanitaires.

Présents : Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Cyril BRUSCOLINI, Gilles GASQ, Frédéric ANGOT, Annie MEUNIER, Frédéric DARRIBAU, Bernard SCULFORT, Mireille FARESE, Pascal MARCHESINI, Patricia BEYSSON, Marie Christine ANDRIEU et Julien CHALAYE

Procurations : Katia VESSIOT et Pierrette MEYER qui donnent respectivement procuration à Annie MEUNIER et Isabelle DALADIER

Secrétaire de séance : Patricia BEYSSON

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 Janvier 2021.

Mme le Maire remercie les membres d'avoir répondu présent à ce Conseil.

1 Approbation des Comptes de Gestion du Receveur 2020 Caisse des Ecoles

Après s'être fait présenter les écritures, en dépenses et en recettes, considérant que le compte de gestion établi dans tous ses détails est conforme : Approbation du Compte de Gestion à l'unanimité

2 Compte Administratif 2020 Caisse des Ecoles

Vote du Compte Administratif : Approuvé à l'unanimité.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 14 249.28 €

Les recettes s'élèvent à 15 340.50 €

L'excédent reporté était de 10 073.78 € et passe donc à 11 165 €

3 Affectation du Résultat exercice 2020 Caisse des Ecoles

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter la somme 11 165 € en recette de fonctionnement.

4 Approbation des Comptes de Gestion du Receveur 2020 - Mairie

Après s'être fait présenter les écritures, en dépenses et en recettes, considérant que le compte de gestion établi dans tous ses détails est conforme : Approbation du Compte de Gestion à l'unanimité

5 Compte Administratif 2020 - Mairie

Vote du Compte Administratif : Approuvé à l'unanimité.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 169 092.68 €

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 133 240.60 €

Le résultat est donc de – 35 852.08 €

L'excédent reporté était de 54 370.16 €

Le résultat de clôture est donc de 18 518.08 €

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 526 301.65 €

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 593 879.92 €

Le résultat est donc de 67 578.27 €

L'excédent reporté était de 310 909.06 €

Le résultat de clôture est donc de 378 487. 33 €

6 Affectation du Résultat exercice 2020 – Mairie

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- la somme 378 487.33 € en recette de fonctionnement et
- la somme de 18 518.08 € en investissement.

7 Rapport annuel du service commun ADS (Autorisations du Droit des Sols)

Le Conseil, à l'unanimité, confirme s'être fait présenter le rapport annuel 2020 du service commun des autorisations d'urbanisme.

Le rapport est consultable en Mairie.

8 Pacte de Gouvernance avec la CCAOP

Mme le Maire indique que le Conseil Communautaire a approuvé le Pacte de Gouvernance dans sa séance du 28 janvier dernier et chaque commune membre doit émettre un avis.

Ce pacte permet la transparence, la représentativité, le droit à l'information, la participation de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le Pacte de Gouvernance avec la CCAOP.

9 Contrat Groupe Assurance Statutaire

Mme le Maire informe que le CDG84 propose aux collectivités de déléguer à leur Centre de Gestion la passation de contrat d'assurance couvrant les obligations statutaires des agents.

Cette démarche de consultation groupée permettrait de bénéficier du poids dans la négociation.

Elle précise que cette mission serait conclue pour une durée de 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2022. Précise que les taux seront communiqués préalablement afin de laisser la possibilité de ne souscrire que si c'est favorable à la collectivité.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de se rallier à la procédure engagée par le CDG84 et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier si les conditions de garanties proposées sont favorables à la collectivité.

10 Modification du Tableau des Effectifs

Mme le Maire indique que l'Agence Postale ouvre 1 heure plus tôt les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de chaque semaine et précise que l'agent effectue des tâches de nettoyage et désinfection en appui au personnel rattaché à l'école.

En conséquence, il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel afin de régulariser les heures effectuées.

Précise que la modification d'un emploi à temps non complet est assimilée à une suppression de d'emploi

si la modification est supérieure à 10 %.

Il y a lieu d'adresser préalablement une saisine au Comité Technique.

Le Conseil à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs par une augmentation du temps de travail de l'agent rattaché à l'Agence Postale Communale, dès l'avis favorable du Comité Technique.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du rapport sur l'exercice « Inondation » du PCS.

Mme le Maire rappelle au Conseil que l'exercice d'armement de la cellule de crise communale définie dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde s'est déroulé le 13 octobre dernier.

Celui-ci a été organisé dans le cadre de la Mission Interrégionale « Inondation ».

Il avait pour objectif, en tenant compte de la crise sanitaire en cours, de permettre aux acteurs (préfecture, commune) de s'exercer.

Un rapport résume les principaux enseignements de cet exercice et propose quelques suites à donner par les services et les acteurs concernés au niveau départemental et communal.

Le constat indique :

- Les cellules de crises communales sont très réactives
- Le PCS semble être opérationnel pour plus de la moitié des communes. Des adaptations, des moyens, de l'organisation sont encore à mettre en place.
- La moyenne est de 7.9 / 10 (la majorité des DOS est très satisfaite de la réactivité et de l'opérationnalité de la cellule de crise)
- Le taux de participation est très satisfaisant

- La MIIAM (Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen) propose de reproduire annuellement ce type d'exercice

Ce rapport est consultable en Mairie.

Travaux Calorifugeage (bâtiments communaux)

Mme le Maire indique que prochainement aura lieu la réalisation du calorifugeage sur le réseau hydraulique de chauffage et eau existant à l'école, aux vestiaires foot et à la salle des fêtes.

Précise que l'opération d'un montant de 3 420.02 € est subventionné par la prime CEE. Le reste à charge pour la commune est de 1 €.

Chemin de la Traverse

Mme le Maire indique que le sens unique de circulation est opérationnel depuis le 11 mars. Les travaux ont été réalisés en partenariat avec le Département.

Travaux Chemin Saint Jean

Mme le Maire indique avoir été saisie par une administrée sur la dangerosité du chemin où les véhicules arrivent à tout allure.

Elle propose l'installation d'un ralentisseur type « coussin berlinois ».

Le Conseil, à l'unanimité, indique que cette installation n'est pas souhaitable dans le sens où toutes les voies communales seraient concernées.

L'opération ne sera donc pas réalisée.

Chemin de la Séverine

Mme le Maire indique que les travaux sur ce chemin ne sont pas satisfaisants pour le seul propriétaire concerné.

Elle propose une réunion en Mairie avec les riverains, utilisateurs, afin de trouver un terrain d'entente.

En effet, ce chemin est emprunté par de gros véhicules type tracteurs et autres qui endommagent la voie.

Une réunion est programmée le 22 mars prochain, la commission travaux sera donc convoquée en concomitance.

Bornes de Sulfatage

Patricia LISPAL indique que 6 bornes de sulfatage sont installées sur la commune.

Elle précise que celle située sur le chemin St Jean étant implantée en terrain privé il conviendrait de la supprimer ainsi que celle située sur le chemin des Muletiers, en mauvais état.

Précise que les 4 bornes restantes à St Paul, St Pierre, Route de Camaret et au Ball Trap, étant bien réparties sur le territoire, sont suffisantes.
La gestion sera prise en charge par la CCAOP et une remise aux normes devra être réalisée.

Bordure du Chemin (bois de Sérignan)

Mme le Maire indique avoir été saisie par un administré, propriétaire de terres au Quartier, qui signale des véhicules empiétant sur ses terres.

Elle précise que le bois, en bordure du chemin, appartenant à la commune de Sérignan, déborde et oblige les véhicules à se déporter vers les parcelles plantées.

Elle propose d'adresser un courrier à la Mairie de Sérignan pour qu'une intervention soit réalisée sur la partie concernée afin de recentrer le chemin.

Nuisances sonores (location saisonnière – Chemin de la Grande Draille)

Frédéric DARRIBAU fait part au Conseil de débordements sonores dans la soirée du samedi 6 Mars dernier. Précise que les faits ont été signalés en Gendarmerie.

Mme le Maire propose d'adresser un courrier au propriétaire pour l'informer de ce fait.

Cimetière

Dans le cadre du réaménagement du cimetière Madame le Maire indique que divers devis ont été réalisés concernant :

- la création du jardin du souvenir,
- la construction de 2 blocs de 10 cases au columbarium.

Elle propose de les étudier.

La commission travaux sera convoquée prochainement pour faire le choix.

Tiny House

Mme le Maire indique qu'une « Tiny House » est installée depuis plusieurs mois en toute illégalité.

Une rencontre avait pourtant eu lieu en octobre dernier avec les demandeurs, précisant que ce type d'installation nécessitait une demande d'autorisation d'urbanisme.

Un dossier avait été donné pour complétude.

Elle précise qu'une déviation du ruisseau a été réalisée, ainsi que la pose de panneaux solaire et installation de toilettes sèches.

Indique que le signalement a été fait en Gendarmerie.

Terrain communal BALL-TRAP

Mme le Maire indique que la toiture du local sanitaire au Ball-Trap a été vandalisée semaine 10.

Afin d'éviter toutes dégradations, celle-ci a été réparée rapidement.

Précise que le week-end dernier, des personnes se sont introduites illégalement sur le terrain et ont utilisé l'espace pour un repas d'anniversaire.

Marie Christine ANDRIEU demande si un règlement, pour régularisation a été demandé. Mme le Maire répond qu'elle a indiqué que ce terrain appartenait à la commune, que son utilisation était soumise à réservation auprès des services de la Mairie celui-ci étant privé et qu'il y avait lieu de faire en sorte à laisser les lieux propres.

Radar pédagogique

Mme le Maire rappelle les devis des radars pédagogiques.
Précise qu'une nouvelle offre spéciale « école » a été reçue en Mairie.
Indique que la subvention a été versée et propose d'installer le radar route de Vaison.
Le Conseil fait le choix de faire installer 2 radars, proche du centre village dans les deux sens de circulation.

Plan Numérique

Mme le Maire donne lecture des devis pour le Plan Numérique de la 4^è classe.
Le Conseil fait le choix de solliciter l'entreprise qui a réalisé les travaux dans les 3 classes, en souhaitant une négociation pour la maintenance.

City Multisport

Mme le Maire informe de diverses demandes pour un espace pour les jeunes et ados.
Précise qu'un parc pour les jeunes enfants a été installé mais que rien n'existe pour les jeunes pré-ados et ados.
Les communes voisines sont équipées et le retour est positif.
Il est demandé des devis afin de budgétiser l'opération.

Patricia BEYSSON indique que la marquise devant son entrée n'est pas efficace en cas de pluie. Un maçon s'est rendu sur place et au vu de la structure il n'est pas aisé de protéger l'entrée. Il conviendrait de réaliser un sas. Frédéric ANGOT se rendra sur place prochainement.

Frédéric DARRIBAU demande si le projet « Maison de la santé » va se réaliser. Mme le Maire indique que le terrain appartient à un propriétaire privé, il leur appartient donc d'entreprendre les démarches nécessaires. Il faut ensuite trouver un accord, car la révision du PLU implique un coût pour la commune et qu'il ne sera question de débloquer un terrain que si cette opération est réalisable.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20h05.

Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 17 Mars 2021 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance
Patricia BEYSSON



Travaillan le 17 Mars 2021
Isabelle DALADIER, Maire

